Décharge 1999: budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail FEACVT (Dublin)

2000/2166(DEC) - 12/03/2001 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF : présentation de la recommandation du Conseil sur la décharge à donner au Conseil d'administration de la Fondation de Dublin sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 1999.
CONTENU : Pour l'essentiel, le Conseil considère que l'exécution de l'état des recettes et des dépenses de la Fondation est de nature à permettre que la décharge lui soit octroyée. Le Conseil se félicite que la Cour ait été en mesure d'accorder une déclaration d'assurance sur la fiabilité des comptes de la Fondation pour l'exercice 1999. Il estime néanmoins que la Fondation doit encore faire des progrès dans l'exécution de son budget pour respecter le principe d'annualité et ce malgré le décalage existant entre le cycle budgétaire et le cycle opérationnel. Le Conseil relève les efforts que la Fondation continue à effectuer dans ses pratiques administratives afin de réduire au maximum le recours à la régie d'avances. Il demande par ailleurs que la Fondation installe un système de comptabilité générale informatisé. Ce faisant il recommande au Parlement européen d'accorder la décharge à la Fondation de Dublin sur l'exécution de son budget.